SDIS28
EURE ET LOIR

AXES STRATÉGIQUES

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR

> Janvier 2013

Sommaire

//Axes stratégiques du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir //

Préambule : Présentation des axes stratégiques identifiés ..... p. 4

Axe stratégique 1 : « Assurer une distribution de secours équitable et de qualité » ..... p. 6

Axe stratégique 2 : « Préserver la ressource humaine » ..... p. 8

Axe stratégique 3 : « Promouvoir le volontariat » ..... p. 10

Axe stratégique 4 : « Faire de la sécurité civile l'affaire de tous » ..... p. 12

Axe stratégique 5 : « Améliorer la performance de gestion » ..... p. 14

Axe stratégique 6 : « Développer le pilotage et l'évaluation des politiques » ..... p. 16

Axe stratégique 7 : « Partager les connaissances et intégrer le développement durable dans le fonctionnement du SDIS » ..... p. 18

Conclusion ..... p. 20

« Mériter chaque jour la confiance des usagers »

PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS

Ces axes stratégiques ont pour ambition de permettre au SDIS de fédérer l'ensemble des énergies pour assurer sa mission première : la réussite de l'acte opérationnel.

Au-delà, ces axes stratégiques ont aussi pour objectif d'accompagner l'évolution de notre organisation pour garantir la meilleure utilisation des financements publics.

Un engagement

« Une exigence d'excellence opérationnelle »

La mission du SDIS est d'assurer à ses usagers une distribution des secours équitable et de qualité *(axe 1)* en matière de lutte contre l'incendie, de secours d'urgence et de protection de l'environnement.

Cet objectif est assuré :

- par un traitement et un suivi de l'alerte performants ;
- par la présence de secours de proximité disponibles et efficaces. Le développement du volontariat est à cet égard un axe stratégique *(axe 3) ;*
- par une formation, des processus et des moyens optimisés et adaptés à l'évolution des risques et aux évolutions technologiques et réglementaires ;
- par une politique de prévention qui permet de réduire les risques.

Le citoyen étant le premier acteur de sa sécurité, le SDIS a choisi de s'engager de manière forte pour le développement d'une culture de sécurité civile *(axe 4).*

Enfin, en amont, cette distribution des secours doit pouvoir s'appuyer sur une gestion administrative et technique performante *(axe 5)* avec l'intégration d'une logique de réduction des coûts.

Une dynamique

« Anticiper, fédérer, innover »

> Anticiper : « agir avant de subir »

Pour garantir le fonctionnement optimal du SDIS, il importe de réduire les incertitudes et d'anticiper les réponses que l'Établissement devra apporter à l'évolution de son environnement.

Cet objectif conduit à sécuriser les conditions de travail *(axe 2)* et la gestion de l'Établissement *(axe 6),* et à mettre en place des outils de prospective et de pilotage dans l'ensemble des domaines opérationnels et de gestion financière et technique *(axe 6).*

> « Innover et évaluer »

Pour améliorer son efficience, le SDIS doit se doter d'outils favorisant l'évaluation de la performance *(axe 6).*

Une attention particulière devra être apportée à la gestion de l'information pour assurer la transparence et permettre à chacun de disposer d'une lisibilité et d'une vision globale des objectifs, pour contribuer plus efficacement par son action à l'évolution du SDIS 28 *(axe 7).*

> « Fédérer (les hommes) et partager (les connaissances) »

La richesse principale est humaine et la réussite du projet implique l'appropriation de la stratégie de l'Établissement par l'ensemble de ses agents, dans un cadre de travail favorable à l'épanouissement professionnel *(axe 2).*

« Assurer une distribution de secours équitable et de qualité »

Avec plus de 66 interventions de secours par jour, le SDIS assure au quotidien la couverture opérationnelle du territoire eurélien.

Dans une société en mouvement, les sapeurs-pompiers ont dû s'adapter à l'évolution des risques et à une demande croissante d'assistance de la population.

> Assurer les missions de secours :

Le SDACR fixe comme objectif un délai théorique de première intervention. Le premier maillon essentiel de la chaîne des secours est assuré par le centre de traitement de l'alerte *(CTA)* qui prend en compte chaque jour près de 212 appels, engendrant 66 interventions quotidiennes en moyenne.

La distribution des services repose sur un maillage constitué de 4 CSP *(centres de secours principaux)*, 26 CS *(centres de secours)*, 52 CI *(centres d'intervention)*.

- **Assurer un traitement de l'alerte performant :**
  - renforcer la sécurisation du CTA-CODIS ;
  - évaluer et adapter la formation initiale et la formation continue des opérateurs et des chefs de salle ;
  - améliorer la remontée des informations du terrain pour la mise à jour des données ;
  - garantir la qualité et la performance des réseaux de transmission.
- **Améliorer la disponibilité des secours de proximité :**
  - fiabiliser la réponse opérationnelle des centres volontaires ;
  - visualiser, en temps réel, le potentiel opérationnel de l'ensemble des centres au CTA-CODIS.
- **Participer à la solidarité nationale :**
  - préparer les matériels et les personnels à ces missions ;
  - améliorer les conditions d'engagement par le retour d'expérience.

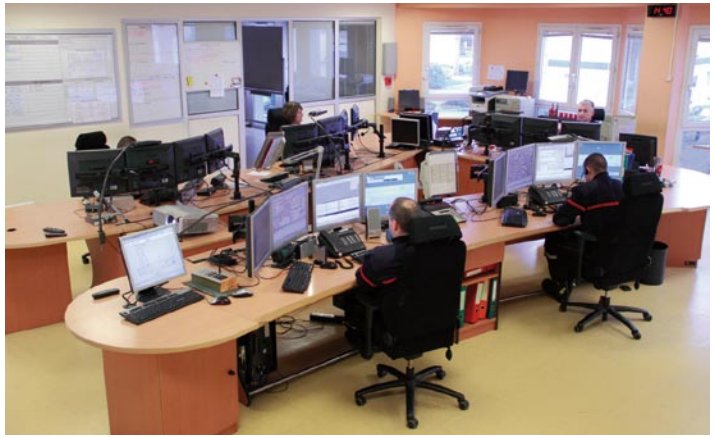

> Améliorer la connaissance et la prévention des risques :

Le succès des opérations dépend en partie des mesures préparatoires destinées à assurer avec rapidité et efficacité, la mise en action des moyens d'intervention. Ces mesures concernent la connaissance du secteur d'intervention, l'élaboration de plans d'interventions *(itinéraires, points d'eau, ...),* les établissements à risque et l'organisation d'exercices qui permet de vérifier l'efficacité de ces plans.

Les actions de prévention, en collaboration avec les exploitants permettent la réduction des risques.

- **Contribuer à l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie du territoire *(hydrants et points d'eau)***
- **Contribuer à l'amélioration du niveau de sécurité des ERP *(établissements recevant du public),* des industries et des habitats collectifs**
- **Améliorer la connaissance des risques par l'organisation des visites et des exercices**
- **Développer et moderniser les méthodes de création et de mise à jour des plans d'établissements répertoriés :**
  - pérenniser les outils prévisionnels *(SIG)* à disposition du CTA-CODIS.
- **Améliorer la connaissance des phénomènes d'incendie par le développement de la recherche des causes et circonstances des incendies *(RCCI)***

> Garantir la qualité de l'acte opérationnel :

Tous les sapeurs-pompiers bénéficient respectivement de formation initiale et continue de qualité nécessaires au bon accomplissement de leurs missions. Le SDIS 28 est reconnu au plan national pour le niveau de son enseignement et de ses équipements.

- **Garantir le niveau de la formation opérationnelle des sapeurs-pompiers :**
  - développer le retour d'expérience ;
  - adapter le contenu des formations à l'évolution des risques et des matériels ;
  - poursuivre la mise en place d'une culture d'accompagnement des candidats à la formation de cadre SPV.
- **Adapter les moyens à l'évolution des risques :**
  - intégrer les moyens GOC *(gestion opérationnelle et commandement)* et d'aide à la décision ;
  - améliorer l'analyse fonctionnelle des matériels en liaison avec le terrain.
- **Adapter les procédures opérationnelles à l'évolution des risques**

« Préserver la ressource humaine »

La première richesse du SDIS est humaine : plus de 2 200 agents, sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou personnels administratifs, techniques et spécialisés assurent au quotidien son fonctionnement.

Elle doit être préservée en consolidant les compétences, en garantissant la santé et l'intégrité physique et en offrant les conditions de travail et l'épanouissement professionnel nécessaires à un engagement sans cesse renouvelé.

> Renforcer la prévention des risques professionnels

La condition physique et la santé sont les conditions essentielles à la bonne réalisation des missions par les agents. Si une attention particulière a été apportée à ce sujet depuis de nombreuses années, il convient de renforcer les actions entreprises par une évaluation des risques et la réalisation du document unique qui formaliseront la politique de gestion de la sécurité du SDIS.

Dans une profession particulièrement exigeante, une attention particulière doit être apportée à la gestion de la fin de carrière.

- **Poursuivre les actions de prévention en matière d'accidentologie sportive**
- **Accompagner le retour au travail après un accident en ou hors service commandé**
- **Prévenir et réduire l'accidentologie routière**
- **Développer la prévention du risque quotidien *(trajet, rappel, etc.)***
- **Prévenir et réduire l'accidentologie au travail**
- **Maintenir les moyens de protection individuelle et collective des agents**
- **Développer la culture de sécurité et de santé au travail**

> Améliorer les conditions de travail

L'attention portée aux personnels ne se limite pas à la réduction des accidents.

Qu'il s'agisse de la qualité des locaux, de l'ergonomie des matériels et des véhicules, du soutien en intervention ou des relations au travail, les actions doivent avoir pour objectif de placer l'agent dans les conditions physiques et psychologiques favorables à l'accomplissement de sa mission.

- **Renforcer le soutien des personnels en opération et en post-opérationnel**
- **Développer une politique de bien-être au travail**
- **Maintenir le niveau de protection des agents en matière d'EPI *(équipement de protection individuelle)***
- **Améliorer le dispositif d'accueil des nouveaux agents *(SPP, PATS, SPV)*[(1)]**

> Permettre l'épanouissement professionnel

L'épanouissement professionnel est un facteur important d'équilibre des agents qui induit en retour un bénéfice pour l'organisation qui les emploie.

- **Développer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences *(GPEC) :***
  - assurer la lisibilité de l'évolution de carrière des agents ;
  - être attentif à la gestion des contrats pour les personnels non titulaires.
- **Partager une même culture d'entreprise :**
  - définir des référentiels communs *(charte des valeurs) ;*
  - développer l'information sur la vie du SDIS *(projets structurants, actualité journalière, ...).*
- **Améliorer la formation des cadres au management**
- **Favoriser les actions de cohésion entre les agents de statuts différents**

(1) Sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs, techniques et spécialisés, sapeurs-pompiers volontaires.

« Promouvoir le volontariat »

En Eure-et-Loir, quelques 2 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études… Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Les sapeurs-pompiers volontaires assurent environ les deux tiers *(65 % en 2011)* de l'activité opérationnelle du SDIS 28. Ils apportent une réponse opérationnelle dans les zones rurales et renforcent l'action des sapeurs-pompiers professionnels dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Ils constituent également une réserve permettant de répondre à un événement climatique important ou à une situation de catastrophe.

> Faciliter le recrutement des SPV

Avec un effectif d'environ 2 000 SPV et une durée moyenne d'engagement de 12 ans, le volume théorique annuel de recrutement est de 160 à 180 sapeurs-pompiers volontaires.

Ceci nécessite de renforcer la politique active de recrutement actuelle notamment vers les Euréliennes et Euréliens « installés ».

Par ailleurs, le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers *(JSP)* devra être encouragé sur tout le territoire départemental et faciliter leur intégration en qualité de SPV.

- **Informer et sensibiliser la population :**
  - développer les actions de communication ;
  - optimiser la politique ciblée de recrutement.
- **Raccourcir le délai de recrutement et de formation des SPV**
- **Développer le dispositif de formation des JSP et faciliter leur intégration**
- **Renforcer l'harmonisation des règles de recrutement**

> Favoriser l'intégration des SPV

La fidélisation des SPV repose essentiellement sur l'intérêt ressenti par les intéressés à l'exercice de leurs missions. Il importe donc de faciliter leur intégration opérationnelle et leur attachement au service public.

L'avancement et l'attribution des responsabilités peuvent être des marques de reconnaissance et des sources renouvelées de motivation.

- **Renforcer le sentiment d'appartenance au SDIS :**
  - accueillir et informer les nouveaux SPV.

- **Optimiser le temps de formation :**
  - limiter la formation obligatoire des SPV aux besoins réels du terrain ;
  - développer le dispositif VAE/RATD[(1)].
- **Adapter l'offre de formation à la disponibilité des SPV :**
  - développer l'enseignement à distance.
- **Valoriser les compétences des SPV dans le monde de l'entreprise**
- **Renforcer l'encadrement des SPV :**
  - faciliter l'accès à la formation de sous-officier ;
  - limiter la charge administrative des chefs de centre SPV.

> Faciliter la disponibilité des SPV

Le dispositif existant de conventionnement avec les entreprises ou les collectivités territoriales est à renforcer. Il convient également, notamment dans les zones rurales, de sensibiliser les élus et de favoriser le recrutement des SPV parmi les employés communaux.

Des solutions de logement pourront être recherchées auprès des élus pour stabiliser l'implantation locale des SPV et des candidats au recrutement.

- **Développer les conventions de disponibilité avec les employeurs *(entreprises et collectivités)* pour la formation et l'activité opérationnelle**
- **Promouvoir le recrutement de SPV dans les entreprises et les collectivités territoriales**
- **Favoriser le logement des sapeurs-pompiers volontaires**

(1) Validation des acquis de l'expérience/reconnaissance des attestations, titres et diplômes.

« Faire de la sécurité civile l'affaire de tous »

La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, sinistres et catastrophes.

Si les sapeurs-pompiers constituent l'un des échelons majeurs du dispositif national, toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile.

Des politiques d'éducation et de prévention sont indispensables, notamment pour réduire les risques d'accident de la vie courante.

Elles sont mises en œuvre pour partie en partenariat avec l'union départementale des sapeurs-pompiers *(secourisme, ...)*.

> Informer et sensibiliser la population

La loi de modernisation de la sécurité civile considère le citoyen comme le premier acteur de sa sécurité. Il doit être informé, responsable et préparé à affronter les risques et les menaces par une connaissance du danger et des consignes de prévention et de protection. L'enjeu de cette préparation est d'être en capacité de réagir face à un événement majeur pour assurer sa protection et celle de ses proches, diminuer leur vulnérabilité en attendant l'intervention des services de secours.

Par ailleurs, l'implication du SDIS dans ces actions de prévention et de sensibilisation a pour deuxième objectif d'initier de nouvelles candidatures de sapeurs-pompiers volontaires.

- **Informer et sensibiliser la population aux risques majeurs, aux risques domestiques, à la sécurité routière et au secourisme :**
  - développer des supports de communication adaptés ;
  - organiser des manifestations locales *(portes ouvertes)* ou départementales ;
  - participer aux forums des métiers et des associations ;
  - développer l'impact de la journée nationale des sapeurs-pompiers.

- **Poursuivre et renforcer l'action en direction des jeunes :**
  - favoriser le développement des sections de JSP ;
  - développer les actions de prévention et de sensibilisation au sein des établissements scolaires.

> Informer et sensibiliser les élus

Directeur des opérations de secours au quotidien, le maire est également responsable de l'organisation des secours en cas d'événement majeur sur sa commune.

- **Informer et sensibiliser les élus sur le fonctionnement du SDIS :**
  - informer régulièrement les élus de l'activité et de l'actualité du SDIS.
- **Informer et sensibiliser les élus en matière de sécurité civile**
- **Favoriser le recrutement des SPV parmi les employés communaux :**
  - renforcer l'information et la sensibilisation des élus.

« Améliorer la performance de gestion »

La recherche d'optimisation de la gestion des moyens humains, matériels et financiers est à poursuivre. Elle est indispensable pour pérenniser le niveau d'efficacité de la Structure dans un environnement contraint.

Pour assurer l'ensemble de ses objectifs, le SDIS doit s'inscrire dans une gestion pluriannuelle dynamique des ressources.

> Optimiser la gestion des moyens

Dans un contexte de raréfaction des ressources, le maintien du niveau de la réponse opérationnelle et des capacités d'adaptation et d'évolution implique une réflexion objective sur l'adéquation des moyens aux besoins.

Les économies réalisées permettront de dégager des marges de manœuvre indispensables pour garantir l'efficacité du SDIS.

- **Optimiser les matériels et vecteurs de transmission**
- **Optimiser la gestion des stocks et la politique d'achat**
- **Partager au mieux les ressources utiles**

> Optimiser l'organisation et développer les partenariats

L'optimisation de l'organisation administrative et technique doit permettre de faire évoluer la structure pour l'aligner sur la stratégie et les besoins prioritaires.

La recherche de partenaires doit générer des économies d'échelle ou des gains de performance.

- **Développer la mutualisation en matière d'achats** ***(groupements de commande)***
- **Développer les réseaux, les partenariats et la veille sur l'évolution des autres structures** ***(échanges de bonnes pratiques)***
- **Développer la mutualisation des données en interne**
- **Optimiser le fonctionnement des services**
- **Renforcer la mutualisation avec les autres SDIS** ***(formation, concours, hygiène et sécurité, ...)***
- **Pérenniser le partenariat avec le Conseil général en matière d'immobilier**

« Développer le pilotage et l'évaluation des politiques »

La politique du SDIS est définie par les autorités sur la base d'une vision partagée des enjeux et problématiques qui se traduit par l'élaboration, en cohérence, de trois documents stratégiques et prospectifs :

- *le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ;*
- *la prospective financière ;*
- *la convention pluriannuelle, conclue avec le Conseil général ;*
- *les axes stratégiques du SDIS.*

Ces éléments stratégiques doivent permettre à chaque échelon d'inscrire clairement son action dans les objectifs fixés.

La mise en place d'outils de pilotage de l'Établissement et d'évaluation des politiques doit permettre de vérifier la réalisation des objectifs du SDIS.

> Élaborer les outils de planification

La SDACR définit les besoins pour assurer la couverture des risques sur la base d'objectifs approuvés par les autorités. La convention pluriannuelle permet de garantir les moyens financiers du SDIS et autorise la définition de stratégies de gestion.

Ces orientations se traduisent par l'élaboration de documents de planification concernant le recrutement, la formation, la construction de centres de secours et l'acquisition de matériels.

- **Finaliser la mise à jour du SDACR**
- **Assurer le suivi de la prospective financière**
- **Assurer le suivi du plan pluriannuel « immobilier » et élaborer sa continuité**
- **Assurer le suivi du plan pluriannuel « matériels »**
- **Élaborer et assurer le suivi du plan de formation**
- **Élaborer un plan de gestion des personnels, des emplois, des effectifs et des compétences**

> Mettre en place les outils de pilotage et d'évaluation

Dans un contexte financier tendu, il convient d'optimiser la gestion du SDIS. Des outils sont nécessaires pour mesurer et améliorer l'efficacité et la performance des actions entreprises. La mise en œuvre des politiques doit être déclinée à tous les échelons pour donner un sens à l'action de chacun et l'inscrire dans une démarche commune d'amélioration de la performance. La gestion par objectif et la mise en place de tableaux de bord permettent de capitaliser les efforts des équipes par la vision partagée et mesurable de leur contribution.

- **Assurer le suivi régulier des décisions des instances réglementaires**
- **Mettre en place un outil de suivi détaillé de l'exécution budgétaire**
- **Partager des tableaux de bord financiers**
- **Définir des indicateurs pertinents et mettre en place à chaque niveau utile les tableaux de bord du pilotage et de l'évaluation**
- **Renforcer l'évaluation dans le domaine opérationnel**

> Garantir la sécurité de l'Établissement

La complexité et la multiplication des normes et règlements imposent une vigilance particulière dans une société soumise à une judiciarisation croissante. La sécurisation de l'ensemble des activités opérationnelles, financières et administratives doit être intégrée dans la réflexion des cadres en préalable à chaque action.

- **Garantir la sécurité juridique de l'Établissement :**
  - garantir, sécuriser et adapter les procédures des marchés publics et la nomenclature des achats en fonction des évolutions réglementaires ;
  - assurer un soutien juridique à l'ensemble des services *(RH, opérations, ...) ;*
  - assurer le respect des obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité ;
  - mettre le SDIS en conformité avec la réglementation sur la gestion des archives.
- **Garantir la sécurité financière de l'Établissement**
- **Garantir la sécurité numérique et fonctionnelle de l'Établissement :**
  - garantir la pérennité du fonctionnement de l'alerte ;
  - développer une approche sécurisée du système d'information ;
  - élaborer des plans de continuité des activités essentielles ;
  - tester régulièrement les dispositifs techniques et les modes dégradés.
- **Formaliser les processus dans les domaines opérationnel, administratif et technique**

« **Partager les connaissances et intégrer le développement durable dans le fonctionnement du SDIS** »

> Gérer et partager les connaissances

L'information est la principale richesse de l'organisation, sous forme de compétences métier, de savoirs et de mémoire collective.

Elle doit être accessible à chacun pour renforcer le sentiment d'appartenance à la structure. Elle doit faciliter l'action quotidienne par le partage des bonnes pratiques et l'amélioration des connaissances et des compétences.

- **Gérer durablement les connaissances :**
  - développer les liens intergénérationnels ;
  - pérenniser la mémoire du SDIS *(collections historiques d'engins, matériels et uniformes, archivage, ...).*
- **Favoriser la circulation de l'information :**
  - partager la connaissance des missions *(opérationnelles et administratives).*
- **Sensibiliser les agents à la culture et aux valeurs de l'Établissement**
- **Développer la transversalité au sein du SDIS**

> Développer les actions de protection de l'environnement

- **Réduire la consommation énergétique :**
  - mettre en œuvre une politique d'équipement des bâtiments et de sensibilisation des agents pour réduire la consommation énergétique sur l'ensemble des sites.
- **Limiter les impacts liés aux transports :**
  - mettre en place une politique de limitation des déplacements.
- **Réduire la production de déchets et rationaliser leur gestion**
- **Poursuivre la dématérialisation des procédures**

Drapeau du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir décoré de la médaille d'argent de 1re classe pour acte de courage et de dévouement.

Ce document entérine les synergies, les actions nécessaires et indispensables à l'exécution des missions régaliennes qui sont confiées aux services départementaux d'incendie et de secours par le législateur. Ces missions restent le cœur des priorités du SDIS 28.

Elles ne peuvent être réalisées dans les meilleures conditions sans l'engagement des hommes et des femmes qui, au quotidien, s'impliquent au sein de l'établissement public SDIS pour assurer une distribution des secours équitable et de qualité, sur l'ensemble du territoire eurélien.

Conception :

SDIS 28 - Service communication

Crédit photos :

SDIS 28

Fabien ALEXANDRE
Fabrice BAILLY
Dimitri BEIGNON
Pascal BOULARD
Martial DORARD
Christian GEORGET
Claire GIRARD
Vincent LECOMTE
Philippe MORICE
Jérôme NÉE
Julie OLIVIER
Romain THIAULT

7, rue Vincent Chevard - 28000 Chartres
Tél. : 02 97 91 88 88 - Fax : 02 37 34 21 47
www.sdis28.fr

SDIS28
EURE ET LOIR